



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du Vendredi 9 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 9 Juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la maison des associations en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe VICHARD Maire et sur sa convocation.

Étaient présents : les Conseillers Municipaux en exercice :

Bernadette BEUVRIER	Muriel MATIFAS
Jean-Guy BRUYER	Stéphane PAPIN
Stéphane CHAPEROT	Nicolas SOISSON
Rémy COUSYN	Olivier STRUBBE
Elisabeth DARDARD	Christian VERSCHEURE
Corinne GAUTIER	Jean-Philippe VICHARD
Angélique GIL	
Céline GRENIER	
Tommy LEFEBVRE	
Myriam MARTEL	

À l'exception de :

Mme Rolande OUDAILLE ayant donné procuration à Céline GRENIER

Mme Alette BALSALOBRE ayant donné procuration à Mme Bernadette BEUVRIER

Mme Corinne LUCO ayant donné procuration à M. Jean Philippe VICHARD

M. Serge MEYZEAUD absent non excusé.

M. Cédric CHERFILS absent non excusé.

M. Marc DOYER absent excusé.

M. Alexandre POLLION absent excusé.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 16

Nombre de Conseillers votants : 19

Date de convocation : 01/06/2023

Date d'affichage : 01/06/2023

A été élue secrétaire de séance : Mme Céline GRENIER

La séance est ouverte à 18h30

La séance est levée à 20h15

**Elections sénatoriales : désignation des délégués municipaux:**

**2023-21**

Vu les articles L.289 et R.133 du code électoral,

Après avoir mis en place le bureau électoral en application du code électoral composé par le maire, Monsieur Jean Philippe VICHARD, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin

Dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants il est procédé à l'attribution de sièges de délégués et de suppléants, pour la Commune de Breuil le Vert il convient de désigner 7 délégués et 4 suppléants

Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Liste présentée par

– Jean-Philippe VICHARD

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés. Sont élus selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

- Liste présentée par Jean Philippe VICHARD : 19 suffrages obtenus soit 7 mandats de délégués et 4 suppléants.

Sont élus :

M. ou Mme	Nom	Prénom
1	VICHARD	Jean-Philippe
2	BALSALOBRE	Aliette
3	BRUYER	Jean-Guy
4	MATIFAS	Muriel
5	VERSCHEURE	Christian
6	BEUVRIER	Bernadette
7	COUSYN	Rémi
8	GRENIER	Céline
9	POLLION	Alexandre
10	MARTEL	Myriam
11	SOISSON	Nicolas

La secrétaire de séance,  
Céline Grenier

16/06/2023




Le Maire,  
Jean-Philippe VICHARD

16/06/2023